

Règlement du championnat individuel jeunes Ille-et-Vilaine 2018

Validé par le Directeur Départemental de l'Arbitrage le 27 septembre 2017 et modifié le 31 décembre 2017 puis le 6 janvier 2018 (article 3.1)

1. Préambule	2
2. Organisation	2
2.1. Participation	2
2.2. Date, lieu et horaires	2
2.3. Structure du championnat	2
2.4. Rondes	2
2.5. Sur-classements	2
2.6. Inscriptions	2
3. Tournois	3
3.1 Règles	3
3.2. Cadences	3
3.3. Classement	3
3.4. Matchs de départage	3
4. Arbitrage	3
4.1. Choix des arbitres	3
4.2. Commission d'Appel	4
5. Encadrement, responsabilité et discipline	4
5.1. Encadrement des jeunes	4
5.2. Responsabilité	4
5.3. Discipline para-échiquéenne	4
6. Droit à l'image	4
7. Acceptation du règlement	4

1. Préambule

Le championnat individuel jeunes d'Ille-et-Vilaine est régi par les règles générales du championnat de France individuel jeunes de la Fédération Française des Echecs.

Ce règlement précise les particularités du Comité Départemental d'Ille-et-Vilaine. Lorsqu'un point de règlement n'est pas précisé pour le Championnat Départemental, il convient de se référer au règlement du Championnat Régional.

http://echecs-bretagne.fr/reglements

Les modifications apportées au règlement 2018 apparaissent en rouge.

2. Organisation

2.1. Participation

Les participants au Championnat Départemental doivent être licenciés dans un club du département pour la saison en cours, licence A pour les catégories Pupille à Minime, Licence A ou B pour les catégories Petit poussin et Poussin.

2.2. Date, lieu et horaires

Le championnat d'Ille-et-Vilaine jeunes 2017 a lieu les 6 et 7 janvier 2018 à l'espace intergénérations de Liffré.

Les horaires du championnat seront indiqués sur le site web du Comité Départemental. Ils sont indicatifs, sauf pour la première ronde de chaque journée.

2.3. Structure du championnat

Le Championnat Départemental est organisé sous forme de tournois mixtes.

2.4. Rondes

Le Championnat Départemental se joue de manière préférentielle au Système Suisse en 6 ou 7 rondes, selon le nombre de participants et sur décision du Directeur du Championnat.

Si le nombre de joueurs n'est pas suffisant, le directeur du championnat pourra organiser des tournois « toutes rondes » dans certaines catégories.

2.5. Sur-classements

Les sur-classements ne sont pas autorisés au Championnat Départemental.

2.6. Inscriptions

Les modalités d'inscription sont précisées sur le site web du Comité Départemental.

Les filles souhaitant concourir pour une qualification dans le tournoi mixte de leur catégorie devront le préciser au directeur du championnat au moment de leur inscription ; par défaut, elles concourent pour une qualification dans le tournoi filles de leur catégorie.

3. Tournois

3.1 Règles

Tout joueur non présent au pointage n'est pas apparié pour la première ronde. Les joueurs en retard au pointage avec une excuse motivée pourront intégrer le championnat à la ronde 2, après accord de l'arbitre principal.

Le Elo pris en compte pour les appariements est le Elo lent ou rapide, à l'appréciation de l'arbitre pour chaque catégorie.

Dans les tournois pupilles, benjamins et minimes (homologués Fide), le deuxième coup illégal fera perdre la partie (conformément à l'article 7.5.5 des règles du jeu publiées par la Fide en juillet 2017 et modifiées en octobre 2017, applicables à partir du 1^{er} janvier 2018).

Dans les tournois petit poussin et poussin (homologués FFE), le troisième coup illégal fera perdre la partie (conformément à la décision du Comité Directeur de la Fédération du 9 novembre 2014, cf article 2.2.2 du règlement des compétitions homologuées FFE du 18 juin 2017).

3.2. Cadences

La cadence est de 25 min + 5 sec/coup pour les catégories petits poussins et poussins, 50 min + 10 sec/coup pour les grandes catégories.

Tout retard de plus de 15 minutes par rapport au début annoncé d'une ronde est synonyme de forfait, sauf avis contraire de l'arbitre principal.

Tout forfait non justifié est synonyme d'exclusion du championnat, sauf avis contraire de l'arbitre principal.

3.3. Classement

L'unique référence pour le calcul des départages est le logiciel PAPI, dans la dernière version conseillée par la Fédération.

Dans le cas de tournois en Système Suisse, le départage se fait en utilisant dans cet ordre :

- 1. le Buchholz tronqué
- 2. le Buchholz
- 3. la performance

Dans le cas de tournois « toutes rondes », le départage se fait en utilisant dans cet ordre :

- 4. La confrontation directe
- le Sonnenborg-Berger
- 6. la performance

3.4. Matchs de départage

Pour le championnat Départemental, aucun départage n'est organisé sur l'échiquier même pour les titres de champion.

4. Arbitrage

4.1. Choix des arbitres

L'arbitre en chef du Championnat Départemental est désigné par le Président du Comité Départemental, qui aura, au préalable consulté le Responsable des Jeunes du Comité – qui est aussi Directeur du Championnat – et l'organisateur. Il établit la liste des arbitres et arbitres adjoints en respectant les titres et les quotas. Cette liste doit être soumise à l'agrément du Comité Directeur du Comité Départemental qui statue en dernier ressort.

4.2. Commission d'Appel

Une Commission d'Appel est constituée au début du Championnat Départemental.

La Commission d'appel est composée de :

- Un représentant du corps arbitral en charge du tournoi ;
- le Responsable Départemental des Jeunes, ou son représentant ;
- un membre de la Commission Jeunes du Comité, ou un parent de joueur ;
- l'organisateur, ou son représentant.

Aucun membre de la Commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef un joueur qu'il encadre.

5. Encadrement, responsabilité et discipline

5.1. Encadrement des jeunes

Lors du pointage, les jeunes indiqueront l'encadrant qui en aura la responsabilité pendant la durée du championnat.

Il est de la responsabilité des jeunes de faire respecter le règlement, la sécurité et les règles de bonne conduite du pointage à la remise des prix.

L'organisateur, ou les arbitres, pourront prendre toute mesure s'imposant pour maintenir le respect des règles de sécurité et de bonne conduite.

La circulation dans l'espace de jeu est interdite aux spectateurs sauf pour les petites catégories (petits poussins et poussins) avant le lancement de chaque ronde. Les spectateurs pourront circuler dans un espace qui leur sera réservé dans la salle de jeu.

5.2. Responsabilité

Le Comité Départemental décline toute responsabilité en cas d'accident survenant à un joueur en dehors de la salle de jeu.

5.3. Discipline para-échiquéenne

Les joueurs sont tenus d'avoir une attitude irréprochable dans la salle de jeu ainsi que dans toute l'enceinte du championnat (respect des organisateurs, des infrastructures, des matériels mis à dispositions, etc.). Le cas échéant, le Comité d'Organisation se réserve le droit d'exclure sans possibilité d'appel les joueurs coupables de troubles.

Les parents ou tuteurs des joueurs concernés seront alors invités à venir prendre en charge leur(s) enfant(s) dans les plus brefs délais et à quitter la compétition.

6. Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le Comité Départemental des Echecs d'Ille-et-Vilaine à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits.

7. Acceptation du règlement

En s'inscrivant à la compétition, les joueurs et leurs responsables s'engagent à respecter le présent règlement.